



# NEWSLETTER #31

## FONDS FRICHES URBAINES



### Recyclage foncier des friches : nouvel appel à projets

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'**aménagement durable des territoires** pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de **limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers**.

Compte tenu du succès rencontré par sa première édition, des **crédits supplémentaires du Plan de relance** ont été annoncés par le Premier ministre avec un **abondement de 350 millions d'euros** de ce fonds. Au niveau régional, **l'État en région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie d'un montant de 24,8 millions d'euros** sur les friches urbaines.

#### Appel à projets Recyclage foncier

Date limite de dépôt des dossiers pour la région PACA : le 20 septembre 2021 à 18h00

*Collectivités, établissements publics, aménageurs publics,  
offices fonciers solidaires, bailleurs sociaux, entreprises privées (sous condition),*

**Vous êtes porteurs éligibles à cet appel à projets.**

### Les projets éligibles doivent répondre aux critères cumulatifs suivants :

- ▶ Action ou opération d'aménagement (hors obligations réglementaires, simple démolition, dépollution portage ou renaturation non intégrées dans un projet d'aménagement) ;
- ▶ Doit concerner une friche au sens de l'appel à projet (terrain nu artificialisé, îlot d'habitat, d'activité ou mixte, caractérisé par une importante vacance ou à requalifier) ;
- ▶ Projet mature qui puisse être engagé d'ici 2022 et soldé en 2024 ;
- ▶ Présentant un déficit dans leur bilan économique.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER  
AU DÉPÔT DES CANDIDATURES](#)

**[PLUS D'INFORMATIONS SUR WWW.PACA.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR](http://WWW.PACA.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR)**